



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

crédit d'impôt

Question écrite n° 129240

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie concernant les aides fiscales pour l'emploi à domicile. Actuellement, les salariés et les chômeurs peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt ou d'un crédit d'impôt pour les emplois à domicile. Par contre, les retraités non imposables ne peuvent bénéficier de ce crédit d'impôt. Pourtant, les emplois à domicile payés notamment par le CESU rendent service et évitent le travail au noir. Aussi, il lui demande s'il ne serait pas juste d'étendre le crédit d'impôt aux retraités non imposables qui ont souvent besoin d'employer un salarié, notamment pour le jardinage compte tenu de leur âge.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129240

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 février 2012, page 1779

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)